

le botulisme aviaire

une maladie réémergente

chez les volailles de chair

Jean-Luc Guérin
Jean-Yves Douet

Clinique des Élevages Avicoles et Porcins
E.N.V.T.
23, chemin des Capelles
31076 Toulouse Cedex 3

Considérée comme rare en élevage avicole, cette maladie connaît, cette année, une forte recrudescence dans les élevages pour des raisons encore inexpliquées.

L'incidence du botulisme aviaire connaît courant 2007 une augmentation spectaculaire en France, dans toutes les régions d'élevage et la plupart des espèces avicoles.

- Les plus affectées sont la dinde et le poulet de chair, surtout en fin d'élevage. Plusieurs foyers ont été décrits en élevage de pintade, de gibier (faisans, perdrix) voire de canards de Barbarie.

- Toutes les espèces aviaires, quelles que soient leurs conditions d'élevage, leur état sanitaire et leur niveau de performance, peuvent être touchées par le botulisme.

- Cet article n'est pas une synthèse exhaustive sur le botulisme aviaire mais attire l'attention sur cette maladie dont l'incidence devient préoccupante, et sur le diagnostic parfois délicat.

DES SOURCES DE CONTAMINATION MULTIPLES

- Il est actuellement difficile de disposer de données fiables sur la prévalence réelle de cette maladie, parce que ces chiffres sont fondés sur le nombre de déclarations et qu'il n'est toujours possible d'aboutir à un diagnostic de certitude.

- Le botulisme est une toxi-infection animale et humaine caractérisée par une atteinte nerveuse, causée par l'action d'une toxine produite par une bactérie, *Clostridium botulinum*.

- Le botulisme aviaire relève essentiellement de toxi-infections, par ingestion de spores de *C. botulinum*, plus que d'intoxications. Les volailles se contaminent par ingestion de spores bactériennes présentes dans l'environnement et dans les déjections. Dans les conditions normales, les spores ingérées ne se développent pas ou peu dans le tube digestif. Leur développement massif et la sécrétion de toxines botuliniques ne surviennent qu'en cas de perturbation de la flore digestive. À ce titre, les forts potentiels de croissance, souvent



1 Postures caractéristiques de poulettes en phase clinique terminale de botulisme (photos J.L. Guérin).

associés à des déséquilibres chroniques de la flore digestive représentent un facteur de risque supplémentaire.

- Les spores et les neurotoxines contaminant les volailles viennent de différentes sources :

- les cadavres de volailles contaminées sont un bon milieu de développement pour *C. botulinum* (ingestion d'insectes se développant sur ces cadavres, cannibalisme...);

- les mammifères (les rongeurs, notamment) s'introduisant dans les élevages sont souvent porteurs et leurs cadavres sont contaminants;

- les oiseaux sauvages porteurs peuvent être à l'origine de la contamination des volailles de plein air;

- l'environnement est une source de contamination car *C. botulinum* est très répandu dans le sol et l'eau (germe hydrotellurique);

- les aliments peuvent être à l'origine d'une contamination, sans doute en relation avec la contamination d'une matière première par des spores.

L'APPROCHE DIAGNOSTIQUE EST DÉLICATE

Les signes cliniques

- L'atteinte nerveuse se traduit par une variété de signes cliniques, tous associés à la paralysie de muscles locomoteurs, respiratoires ou viscéraux (photo 1).

- La suspicion repose sur la clinique, souvent évocatrice.

- Les signes cliniques correspondent à une paralysie flasque des pattes qui progresse vers les ailes, le cou et la tête.

- Le cou devient mou, la tête et le bec reposant sur la litière, les paupières sont tombantes. Les oiseaux présentent en général un comportement comateux (photo 2).

Objectif pédagogique

■ Savoir réaliser un diagnostic de botulisme et bien connaître le cadre réglementaire.



Essentiel

■ Les sources de contamination peuvent être :

- les cadavres de volailles contaminées ;
- les mammifères s'introduisant dans les élevages ;
- les oiseaux sauvages porteurs ;
- l'environnement ;
- les aliments.

■ Le botulisme est devenu une maladie aviaire réputée contagieuse.

Chez les bovins et les oiseaux sauvages, c'est une maladie à déclaration obligatoire.

PORCS- VOLAILLES